

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3208**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel option valorisation animation et médiation des territoires ruraux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Bordeaux III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A la fois analystes, prescripteurs, gestionnaires et animateurs, ces professionnels collaborent à des projets de mise en valeur des espaces, des patrimoines naturels. Ils proposent des plans d'animation, de gestion ou de développement agricole qui intègrent les intérêts économiques, sociaux des populations locales, des exploitants, des commerçants...

Leur compréhension globale des enjeux sociaux et environnementaux du monde rural et des territoires, leur sens du dialogue leur permettent de convaincre les interlocuteurs, de promouvoir et d'assurer la réussite des projets de type : mise en place de filières biologiques, développement de structures d'accueil à la ferme, de camps nature pêche, rivière...

Ils gèrent les structures créées et animent les équipes. Ils accompagnent les agriculteurs dans la réalisation de diagnostics d'exploitation dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Médiateurs - Animateurs
- Agents de développement local
- Chargés de mission

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Le fonctionnement des écosystèmes
- Le fonctionnement des territoires
- Les outils de la gestion des espaces
- Animation - médiation
- Ethique et communication

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.u-bordeaux3.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :